



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**13 - INTEGRATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES GENETS » DANS LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication Exposé 15

Pour l'autorisation de Monsieur le Maire, Le Logis Breton, aménageur du lotissement « le clos des genêts » a sollicité l'intégration dans le domaine public communal des voies du lotissement : rue de l'Île de Groix et place de l'Île de Sein, soit les parcelles cadastrées section BH n° 858 (voir plan joint).

Les travaux d'aménagement du lotissement ont été réceptionnés.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- donner son accord sur l'intégration dans le domaine public communal des voies du lotissement « le clos des genêt » : rue de l'Île de Groix et place de l'Île de Sein,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des Notaires de QUIMPERLE.

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » en date du 20 mars 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

